



Le 30 mai 2023

Direction Générale
Service des Affaires Générales

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux

Réf. : EAD/VT/MHM – 116/2023
Objet : Elections sénatoriales.
P.J. : Extrait arrêté préfectoral.

Madame, monsieur,

Le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, a fixé au vendredi 9 juin 2023 la date des élections des délégués des conseils municipaux composant le collège électoral sénatorial.

Le conseil municipal se réunira donc le vendredi 9 juin 2023 à 18 h 30 dans la salle du conseil municipal pour procéder à cette élection.

Vous trouverez ci-joint un extrait de l'arrêté préfectoral relatif au mode de scrutin et fixant le nombre de délégués et suppléants à élire pour Ciboure.

Je vous informe qu'une autre séance du conseil municipal se tiendra à l'issue de la désignation des délégués et suppléants, séance pour laquelle vous recevrez une convocation dans la forme habituelle.

Veuillez agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire,
Eneko ALDANA-DOUAT

